

FRENEUSE au jour le jour

Prochainement à Freneuse

🦋 **18 et 19/09** - L'église de Freneuse fait partie des rares églises qui, grâce au dévouement de quelques bénévoles freneusiens, est ouverte tous les jours. Pour les journées du Patrimoine 2021, elle sera proposée aux visites libres (**de 10h à 18h les 18 et 19/09**) et visites commentées par la commission diocésaine de l'art sacré de Rouen (visite d'une heure environ à **14h et 16h le 18/09 et à 15h le 19/09**).

🦋 **Dimanche 19/09, à partir de 10 heures** - Comme annoncé dans les éditions précédentes, l'Association des Parents d'Elèves organise « La Freneusienne » dans notre village.

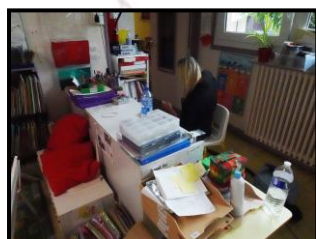
L'esprit de cette course consiste à passer un moment agréable et convivial en famille mais aussi entre amis ou voisins. Plusieurs parcours sont proposés (circuits sur l'île de 300 m à 10 kms), adaptés pour petits et grands, et chacun pourra aller à son rythme (course ou marche). Les frais d'inscription (de 2€ à 8€) seront intégralement au bénéfice de l'école.

Les modalités sont précisées sur les bulletins d'inscription que vous pouvez retirer auprès du secrétariat de la mairie ou demander par mail à l'adresse « parents.eleves.freneuse@gmail.com ».

Toute l'équipe des parents d'élèves compte sur votre présence et votre participation à cet événement. D'avance merci à tous !

La rentrée se prépare ! Comme chaque année à cette époque, le grand ménage de l'école est en cours !

Après l'extérieur avec le ravalement réalisé cet été par les équipes techniques, le personnel de l'école est à pied d'œuvre dans l'école. Tout est dépoussiéré, lavé, désinfecté, qu'il s'agisse des tables et chaises des classes, du moindre petit objet de la maternelle, des livres ou feuilles volantes du primaire. La cantine est astiquée pendant que les plannings sont préparés pour la rentrée.



La Mairie applique des procédures administratives envers les gens du voyage

Depuis des années, nous sommes confrontés au phénomène, phénomène qui s'est amplifié ces dernières années.

Peut-on les empêcher ?

Des moyens pour obstruer les accès ont été mis en place.

Cette zone doit rester accessible pour les besoins des agriculteurs, nos besoins propres (ex : fêtes, foires à tout), déviation pour travaux importants sur l'île (ou sur le pont).

Les médias font régulièrement échos de situations similaires où des maires ont essayé d'empêcher les gens du voyage d'entrer sur les terrains communaux : aucun n'a encore réussi à notre connaissance et ne nous à donner le moyen de bloquer l'entrée.

Que se passe-t-il quand ils arrivent ?

Les caravanes investissent la zone rapidement et les moyens d'obstruction même importants sont détruits sans possibilité de les empêcher même avec quelques policiers si ceux-ci arrivent à temps.

Une fois la première caravane installée, il est impossible juridiquement de les expulser immédiatement.

Le maire et/ou un adjoint se rendent sur place pour signifier au responsable notre refus (nous signifions **toujours** notre refus) de les voir s'installer (la commune dispose d'un arrêté interdisant leur stationnement), opération qui ne sert à rien puisque les gens du voyage restent quand même.

La démarche administrative

Une longue et lourde démarche administrative commence :

- Informer la police (le 17),
- Aller au commissariat et porter plainte
- Faire une demande d'expulsion au Préfet qui décidera ou non l'emploi de la force publique (un recours peut être déposé par les gens du voyage).

En ce moment, l'absence d'aire de grand passage obligatoire dans la Métropole est invoquée dans le refus d'expulsion par la Préfecture. Les petites communes n'ont pas l'obligation d'avoir une aire de stationnement pour les gens du voyage.

Mais la réalisation d'une aire de grand passage résoudra-t-elle le stationnement illégal des gens du voyage ?

Une autre solution administrative en principe plus lente :

- Déposer une requête auprès du tribunal administratif,
- Attendre l'audience,
- Avoir une ordonnance positive du tribunal,
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

En conclusion, les communes ne possèdent pas aujourd'hui de moyens pour empêcher l'envahissement de leur domaine public. Toutes les surfaces partiellement engazonnées proches d'un point d'eau et d'une connexion électrique sont des cibles des gens du voyage.

Le petit mot du club « Les Cygnes »

Le 24 juin 2021, après ces longs mois d'inactivité liés au COVID, le Club les Cygnes a pu organiser sa sortie pêche autour des lacs du Claireau à Appeville /Annebault. 85 personnes s'y sont retrouvées.

Les pêcheurs étaient sur place dès 7 heures, impatients de mettre leurs lignes à l'eau.

Les autres personnes sont arrivées vers 10 heures. Elles ont profité du soleil, présent ce jour-là.

Le cochon grillé servi au déjeuner a réuni tout le monde dans une ambiance très sympathique.

La journée s'est terminée par une tombola et le traditionnel partage des truites entre tous (pêcheurs ou non).

Le Club les Cygnes reprendra ses activités le jeudi 2 septembre 2021 à 14h30 (avec le masque, le passe-sanitaire pour tous ou un test PCR de moins de 72 heures).

Bonnes fins de vacances à tous, soyez prudents !

Pour tous renseignements : Lucien Beljambe ☎ 02 35 77 57 93.

Informations diverses

☞ Lucien Lepretre, une figure qui a marqué la vie du village, nous a quitté

Lucien Lepretre a œuvré pendant plus de 30 ans au sein du Conseil Municipal, sous les mandats Mrs Courteheuse, Granger, Villequez et Tychyj, d'abord comme conseiller puis comme Adjoint. Né à Freneuse le 21 Octobre 1929, il est décédé le 1er Août à son domicile de Saint Laurent en Caux où il s'était retiré avec son épouse. Il allait avoir 92 ans en octobre prochain. Un hommage lui a été rendu lors d'une cérémonie religieuse le 9 Août en l'église de Freneuse.

☞ Les travaux de l'été diligentés dans la commune par la Métropole

L'éclairage public des rues Beau Rivage et Cavalier passent au LED.

Les travaux du pont de l'île (maçonnerie pour consolidation de la structure) actuellement en attente reprendront dès que possible.

La réfection du revêtement de la rue Bouchor sera effective dans quelques jours.

Etat civil

Décès Le Maire et la municipalité partagent le deuil de la famille de Francine Perret décédée le 26 juin.

Agenda administratif

✍ Les membres du CCAS, Francine Messin et Lucien Beljambe tiendront leur prochaine permanence le mardi 7 septembre de 14 h à 15h (Prendre **rendez-vous** à la mairie).

✍ Le cabinet parlementaire de Mme Sira Sylla, votre députée, est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au Grand Quevilly, 12 avenue Léon Blum ☎ 02 32 11 41 77 (accueil).